

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER (PAS D'ORIGINAL)

POUR TOUS LES ELEVES – TOUS NIVEAUX

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Photocopie du livret de famille complet sur lequel figure le nom des parents et des enfants |
| <input type="checkbox"/> | Pour les parents divorcés ou séparés à joindre obligatoirement une copie de l'extrait du jugement de divorce ou de l'ordonnance de non conciliation indiquant à qui l'enfant est confié
S'il n'y a pas de jugement de divorce : fournir une attestation co-signée par le responsable légal 1 ET le responsable légal 2 qui précise si la résidence principale de l'enfant est située chez l'un ou chez l'autre et, éventuellement, préciser sur cette attestation si l'enfant est en garde alternée |
| <input type="checkbox"/> | Photocopie d'un justificatif de domicile (uniquement facture d'énergie ou déclaration d'impôts 26) |
| <input type="checkbox"/> | « Fiche de renseignements médicaux » (annexe 1) |
| <input type="checkbox"/> | Fiche « Demande de dossier médical » (annexe 2) |
| <input type="checkbox"/> | Fiche « Etude automatique du droit à bourse » (annexe 3) avec le RIB collé (en cas de changement d'établissement bancaire en cours de scolarité, fournir un nouveau RIB au service intendance) |
| <input type="checkbox"/> | Pour les demi-pensionnaires, prévoir un premier règlement d'un montant de 79.00€ pour 20 repas (voir informations page 3) |
| <input type="checkbox"/> | Si votre quotient familial est inférieur à 795€ (barème 25-26), vous pouvez demander une aide financière ponctuelle (Fonds Social collégien). Elle est accordée en priorité pour la restauration scolaire. <u>Si vous souhaitez demander l'étude de votre dossier</u> , merci de joindre une attestation de paiement CAF récente. |
| <input type="checkbox"/> | Photo d'identité portant, au dos, le nom et le prénom de l'élève |
| <input type="checkbox"/> | Autorisation de droit à l'image complétée et signée pour la photo de rentrée de votre enfant |
| <input type="checkbox"/> | Le cas échéant une copie des diplômes obtenus (ASSR 1 – ASSR 2 – ASSN - PSC1) |
| <input type="checkbox"/> | Le cas échéant, sous pli cacheté à l'attention du secrétariat élève : documents médicaux (bilans, documents de mise en œuvre, ...) permettant la rédaction d'un PAI, PAP, PPS ou PPRE + notification MDPH permettant de faire valoir vos droits en cas d'accompagnement de votre enfant |

POUR LES ELEVES EXTERNES EN 6^{ème}

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Paiement du 1er repas de l'année scolaire (5.15 €) en espèces (<u>prévoir l'appoint</u>) |
|--------------------------|--|

DANS LE CADRE D'UN CHANGEMENT DE COLLEGE (NE CONCERNE PAS LES ELEVES DE CM2 AFFECTES EN 6^{EME})

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Certificat de radiation (exeat) de l'établissement précédent |
| <input type="checkbox"/> | Derniers bulletins trimestriels où est mentionné le passage en classe supérieure |

N.B :

- une attestation d'assurance scolaire en version numérique sera à déposer sur Pronote (une fois que les codes parents vous auront été fournis, à la rentrée) – cette attestation scolaire est obligatoire pour permettre à votre enfant de participer à des activités, sorties, projets de l'établissement,
- une pièce d'identité en cours de validité sera demandée à votre enfant s'il participe à un voyage à l'étranger et pour la présentation de certaines épreuves (diplôme national du brevet, ASSR, ...) – merci de vérifier dès à présent la validité de ces pièces et d'anticiper, le cas échéant, les demandes de renouvellement,
- l'inscription de votre enfant au collège signifie qu'il en accepte les règles. Le règlement intérieur de l'établissement est en téléchargement sur le site internet du collège et sur Pronote. Vous devrez le consulter et le signer sur Pronote dès que vous aurez vos accès (identifiant et mot de passe personnel).

PIECES A CONSERVER

- La liste des fournitures scolaires
- La note d'information sur les modalités d'inscriptions et le calendrier de la rentrée
- Le flyer sur les transports scolaires